

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
« Chambre civile »

N° : 505-32-027155-101

DATE : 1^{er} novembre 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MONIQUE DUPUIS, J.C.Q.

9199-5258 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

4527909 CANADA INC. faisant affaires sous le nom de Transport Spécialisé S.L.

Défenderesse

JUGEMENT

La demanderesse réclame à la défenderesse 4 231,23\$, pour des services rendus entre le 18 avril et le 15 mai 2010, et 1 791,21\$ pour l'achat de pièces servant à réparer le camion de la défenderesse.

ATTENDU que la défenderesse, bien que dûment convoquée pour l'audition et dûment appelée, ne s'est pas présentée.

VU le témoignage du représentant de la demanderesse monsieur Gilles Faucher.

VU les pièces produites au soutien de l'action de la demanderesse.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

CONDAMNE la défenderesse 4527909 Canada inc. à payer à la demanderesse 9199-5258 Québec inc. la somme de 6 022,44\$ avec intérêts au taux de 5% l'an, plus l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, à compter de la mise en demeure datée du 7 juin 2010.

CONDAMNE la défenderesse à payer à la demanderesse les frais judiciaires de 207,00\$.

MONIQUE DUPUIS, J.C.Q.

Date d'audience : 11 octobre 2011